

Aux contribuables de la Ville de Macamic

AVIS PUBLIC

Est donné par l'adjointe à la direction générale et secrétaire-trésorière adjointe de la Ville de Macamic :

Que les règlements suivants ont été adoptés par la Ville de Macamic le 11mai 2020:

Règlement numéro 20-299 : Concernant le traitement des élus.

Règlement numéro 20-300 : Concernant le mode de paiement des comptes de taxes pour l'année 2020.

Que les règlements ci-haut mentionnés sont déposés au bureau du secrétairetrésorier de la Ville de Macamic, au 70, Rue Principale et que toute personne intéressée peut les consulter aux heures ordinaires d'ouverture du bureau municipal.

Donné à Macamic, le 12 mai 2020

Adjointe à la direction générale et secrétaire-trésorière adjointe

70, rue Principale, Macamic (Québec) J0Z 2S0 Téléphone : 819 782-4604

Télécopieur : 819 782-4283 Courriel : macamic@mrcao.qc.ca